

Dijon, 10 juin 1900

Mon très cher ami,

Nous sortons à peine des essais et complications issues d'un accès de santé, encore subi par ma femme. Après une période de fatigues imprécises mais persistantes, une circonstance s'est révélée qui, sans être véritablement inquiétante, - nécessite des soins un peu prolongés entraînant un repos forcé, qui a beaucoup compliqué notre vie avec toute notre petite famille à mener et à faire sortir par ces belles et déjà chaudes journées. Heureusement ma belle-mère a bien voulu venir à notre aide. Et, à l'heure qu'il est, d'ailleurs, les choses sont en train de revenir à l'état normal. Du coup, nous n'avons pu réaliser

notre projet de voyage à Reims, pour la
Pentecôte. Mais comme nous tenons beaucoup
à faire la visite qui est la raison de
ce voyage, nous l'avons remis à la fin de
ce mois, peut-être de samedi 23 au
lundi 25, si les choses sont complètement
rétablies d'ici là. Serait-ce le moment
probable de votre venue en Bourgogne ?
Il me semble me souvenir que votre buste
anniversaire viendrait un peu plus tôt. Et
j'espère, par suite, que votre très-court
déplacement (d'ailleurs, bien incertain en ce
d'exécution) ne coïncidera pas avec un de
vos passages ici. J'aimerais vous voir avant
fin juillet, pour ça à ce dernier moment
vous serez sans doute plus débordé que
jamais en même temps que j'aurai
pu le dire de quitter Paris. Mais même
d'ailleurs, je ne compte guère y faire grand
séjour, ne pouvant laisser longtemps le
mien à l'abandon. Et si ce n'eût été

notre congès, il est probable que j'aurais
choisi une autre époque pour aller donner
un coup d'œil à l'Exposition. Encore
peut-être il m'en d'ailleurs, si nos examens
sont terminés, de façon à nous laisser
le temps de participer utilement au prochain
congrès. On l'a fait espérer, mais non
positivement promis. Enfin, si vous pouvez
me donner un moment à votre prochain
voyage, et mieux encore si vous pouvez
vous arrêter pour déjeuner ou dîner, ou
même le faire sans vous arrêter,
vous nos ferez le plus grand plaisir
de la combinaison, à laquelle nous avons

songé pour Tassarot dans le cas où
Cruchy nous quitterait à la rentrée
prochaine, me paraissant, quant à moi,
très réalisable. Il est vrai qu'il faudrait
y décider M. Baully, qui, depuis quelques
années, semblait composer très étroitement
et strictement le principe des spécialités.

Mais j'espère un peu que vous fonctionneriez
à modifier son opinion ou ses dispositions à
cet égard. Le serait possible, si l'autre était
apparemment incliné dans ce sens. De mon
côté, j'estime qu'il y aurait là non-
seulement une question d'espèce mais
une question plus générale à soulever.
Devons-nous admettre qu'on nous cantonne,
carro et contra tout, dans un enseignement
déterminé en du moins dans une catégorie
fort circonscrite d'enseignements analogues pour
toute la durée de notre carrière qui peut
atteindre 40 ans? Cela me paraît lamentable
si on en faisait la carte forcée. Et en ce qui
me concerne, autant j'aime disposer à rester
encore quelque temps dans le droit civil pour
tenir d'y retrouver un peu de vie, autant j'ai
si, comme j'ai commencé à le voir, la maison
des juristes reste incroyablement rebelle à tout
progrès et indisciplinable dans sa routine, à
résoudre la liberté que j'aime, comme tout
autre, d'ailleurs, à passer plus tard à d'autres
disciplines, plus nouvelles ou moins exercées.
Ceci dit, et pour en revenir à Tassin, j'ai confondu
que votre diplomatie saurait lui préparer les voies dans
l'esprit de notre doyen, pour le cas où l'occasion se présenterait.
Et l'entretenez, j'espère, et moi de votre bonne
lettre. Respect et Souvenir à Madame Tallieu.
Je reste très cordialement vôtre.

F. GENY

73



Monsieur R. Lallemand.

Professeur à la Faculté de Droit

10 bis rue de Pré-aux-clercs.

Paris.



1861
100